

PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA REGIE DEPARTEMENTALE
DU TRAIN DU MONTENVERS

Séance du 01 décembre 2025

Régie départementale du train du Montenvers
35 Place de la Mer de Glace
74400 Chamonix

N° 16 - Délibération n° CA-2025-47 A CA-2025-52

M. le Président de la Régie départementale du train du Montenvers certifie que la délibération de cette séance a été télétransmises en Préfecture le 18 décembre 2025, et ont été certifiées exécutoires le 19 décembre 2025 date de publication du registre des délibérations sur internet.

Ce procès-verbal de séance, a été publié sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Savoie le **13 février 2026** après avoir été approuvé par le conseil d'Administration lors de sa séance du 28 janvier 2026.

Les délibérations sont classées par numéros d'ordre croissant sur la base des deux derniers chiffres.

Régie départementale du train du Montenvers

Séance du Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2025

Délibérations n° CA-2025-47 à CA-2025-52

N°	OBJET
CA-2025-47	MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS
CA-2025-48	PLAN PLURIANNUEL D'INTERESSEMENT
CA-2025-49	MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DE BIENS
CA-2025-50	CONTRAT DE CONCESSION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE SAVOIE
CA-2025-51	BUDGET PRIMITIF 2026
CA-2025-52	VENTES DES PRODUITS COMBINES PAR LA CMB

Registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie départementale du train du Montenvers

Séance du 1^{er} décembre 2025

Le Conseil d'Administration de la Régie départementale du train du Montenvers, dûment convoqué le 26 novembre de l'an deux mille vingt-cinq, s'est réuni de droit, en présentiel et en visioconférence, le 1^{er} décembre 2025 à 18h30, sous la Présidence de séance de M. Martial SADDIER, Président de la Régie départementale du train du Montenvers.

Administrateurs présents à Chamonix ou en visioconférence :

A Chamonix :

M. Martial SADDIER,
M. Stéphane BRASSAC,
M. Daniel DEPLANTE,
Mme Marie-Christine FAVRE,
M. Eric GAZANION,
Mme Claire GRANDJACQUES,
Mme Odile MAURIS.

En visioconférence :

Mme Marie-Louise DONZEL-GONET,
M. Jean-Philippe MAS,
Mme Marie-Antoinette METRAL,
Mme Magali MUGNIER,
Mme Marie Claire TEPPE-ROGUET.

Sont absents et représentés :

M. François DAVIET, ayant donné pouvoir à Mme Marie Antoinette METRAL,
Mme Fabienne DULIEGE, ayant donné pouvoir à M. Daniel DEPLANTE,
Mme Agnès GAY, ayant donné pouvoir à M. Martial SADDIER,
Mme Myriam LHUILLIER, ayant donné pouvoir à Mme Marie Louise DONZEL-GONET,
Mme Patricia MAHUT, ayant donné pouvoir à Mme Marie Claire TEPPE-ROGUET,
M. Fabien SAGUEZ, ayant donné pouvoir à M. Martial SADDIER.

Invités et excusés :

Mme Cathy ATHANASE,
M. Joël BAUD-GRASSET,
M. Bernard BOCCARD,
M. François EXCOFFIER,
Mme Marion GAUBERT,
Mme Christine JANIN
M. Georges MORAND,
M. David RATSIMBA,
M. Nicolas RUBIN,
M. Lionel TARDY,
M. Christian VERDONNET.

Assistent à la séance à Chamonix :

M. Grégoire CHAVANEL, Directeur de la Régie départementale du Train du Montenvers,
Mme Ludivine MONTET, Assistante de Direction de la Régie départementale du Train du Montenvers,
Mme Delphine RYON, Directrice Administrative et Financière.

Assistent à la séance en visioconférence :

M. Jérôme DUSSERT, Directeur du Département de la Haute-Savoie en Charge des DSP,
M. Yannick PREBAY, Directeur Général du Département de la Haute Savoie,
M. Patrice VIVIER, Directeur Général Adjoint du Département de la Haute Savoie.

Procès-verbal de séance du Conseil d'administration de la Régie départementale du train du Montenvers du 1^{er} décembre 2025

Le conseil d'Administration débute à 18h30.

Le quorum étant atteint, Monsieur Martial SADDIER ouvre la séance,

M. Daniel DEPLANTE a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil d'administration a ensuite validé, sans commentaire, le procès-verbal de séance de la réunion précédente du 26 novembre 2025.

Le Conseil d'administration a ensuite examiné et adopté à l'unanimité les délibérations suivantes et regroupées dans le Registre des délibérations annexé au présent procès-verbal :

DELIBERATION N° CA-2025-47 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DU TRAIN DU MONTENVERS

Depuis le 1er novembre 2024, le service public est géré par la Régie départementale du Train du Montenvers, Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), doté d'une autonomie financière et d'une personnalité morale.

Après un an d'exploitation, il s'avère pertinent de procéder à une modification des statuts de la Régie départementale du train du Montenvers afin de garantir la cohérence d'action de cet établissement public.

Les adaptations proposées concernent :

- L'objet de la Régie, compte tenu de la nécessité de renouveler le matériel roulant avec un portage par le Département ;
- Les biens, propriété du Département, avec désormais le recours possible à deux modes de transfert à la Régie : affectation ou mise à disposition des biens.

Le conseil d'administration est appelé à :

- Valider le principe de mise à disposition auprès de la Régie départementale du train du Montenvers, dans le cadre d'un contrat de concession ;
- Approuver les modifications statutaires de la Régie départementale du train du Montenvers, telles que proposées dans le projet de nouveaux statuts annexé à la présente délibération.

M. SADDIER appelle au vote des administrateurs qui valident à l'unanimité le projet de Délibération CA-2025-47.

DELIBERATION N° CA-2025-48 : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le Département et la Régie Départementale du Train du Montenvers souhaitent procéder à un renouvellement des trains et une réhabilitation des installations.

Dans un contexte de maîtrise des finances et de recherche d'efficacité dans la gestion budgétaire, il est nécessaire de se doter d'une vision globale pluriannuelle pour anticiper, planifier et prioriser les investissements structurants à venir.

Il est proposé de définir un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) sur la période de 2026 à 2039 dont le projet abouti est présenté au Conseil d'Administration. Une partie des investissements sera portée par le Département de la Haute-Savoie, les postes concernés sont clairement exposés.

M. SADDIER appelle au vote des administrateurs qui valident à l'unanimité le projet de Délibération CA-2025-48.

DELIBERATION N° CA-2025-49 : MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DE BIENS

La délibération n° CA-2025-38 a été approuvée par les administrateurs lors de la séance du 27 Octobre 2025, elle concernait les durées d'amortissement des biens. Celle-ci nécessite un complément concernant les biens imputés au compte comptable 2131 – Bâtiment.

En effet, la durée d'amortissement ne peut être définie de manière globale pour ce compte : une sous-catégorie d'immobilisation a donc été créée afin d'apporter une réponse plus précise aux exigences fiscales.

De plus, il a été nécessaire de procéder à un ajustement de la durée d'amortissement de certains biens pour permettre le déploiement du Plan Pluriannuel de Travaux et mettre en cohérence la trajectoire financière de la Régie avec le contrat de concession.

Dans le cadre de la modernisation des installations et du remplacement des trains, à catégorie d'investissement identique, un parallélisme entre les durées d'amortissement prévues par le département et la Régie Départementale est également recherché.

M. SADDIER appelle au vote des administrateurs qui valident à l'unanimité le projet de Délibération CA-2025-49.

DELIBERATION N° CA-2025-50 : CONTRAT DE CONCESSION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE SAVOIE

Dans le cadre de la mission d'exploitation et de modernisation du service ferroviaire du Train du Montenvers, la Régie envisage le renouvellement de ses trains. Ce qui s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue du service, de renfort de la sécurité et du confort des usagers.

Afin de clarifier les attentes en terme de performance, de compte rendu, et d'exécution du service public, le recours à un contrat de concession est le mode de gestion le plus adapté. Il permet au Conseil Départemental de conserver la propriété et la maîtrise d'une partie des investissements structurants, tout en confiant l'exploitation à la Régie.

Ce contrat détaille la redevance qui sera due par la Régie au Département, ainsi que les modalités de compte rendu et rapport à réaliser lors du rapport annuel.

Le contrat de concession est annexé à la délibération et présenté au conseil d'administration.

M. SADDIER appelle au vote des administrateurs qui valident à l'unanimité le projet de Délibération CA-2025-50.

DELIBERATION N° CA-2025-51 : BUDGET PRIMITIF 2026

Pour rappel, le budget prévisionnel de 2026 a été débattu et validé par les élus à l'unanimité lors du débat d'orientation budgétaire (Délibération CA-2025-46 du Conseil d'Administration de novembre 2025).

En annexe à la présente délibération est proposé une écriture budgétaire du BP2026 avec les inscriptions de crédits répartie en articles et chapitre, selon la nomenclature comptable M43 des Services Publics Industriels et Commerciaux.

M. SADDIER appelle au vote des administrateurs qui valident à l'unanimité le projet de Délibération CA-2025-51.

DELIBERATION N° CA-2025-52 : VENTES DES PRODUITS COMBINES PAR LA CMB

Une convention quadripartite a été présentée aux élus, qui regroupe la Commune de Chamonix, la CMB, la CMG et la Régie concernant la répartition des recettes issues de la vente des titres combinés du site du Montenvers et des titres combinés aux sites du Montenvers et de l'Aiguille du Midi.

Pour cette nouvelle année 2025-2026, de nouveaux produits commercialisés en commun avec la compagnie du Mont Blanc ont été créés comme le billet Balcon Nord et Balcon Nord + Grotte.

M. SADDIER appelle au vote des administrateurs qui valident à l'unanimité le projet de Délibération CA-2025-52.

Les points délibératifs étant terminés, les élus échangent autour de l'année qui se clôture, avec l'affichage des chiffres du compte-rendu commercial sur une année complète. Le nombre de passage cumulés a augmenté de plus de 11% entre 2024 et 2025.

Procès-verbal de séance approuvé lors de la séance du Conseil d'administration du 28 janvier 2026.

La secrétaire de séance, Administrateur de la Régie départementale du train du Montnvers

Le Président du Conseil d'administration de la Régie départementale du train du Montnvers,



Daniel DEPLANTE



Martial SADDIER

Publication de la Régie départementale du train du Montenvers

Directeur de la Publication : M. Martial SADDIER, Président de la Régie départementale du train du Montenvers

Rédaction : Services de la Régie

Publié le 20 avril 2026

Impression : Services du Département

Contact : Régie départementale du train du Montenvers

Hôtel du Département

1, avenue d'Albigny

74041 ANNECY Cedex

regietrainmontenvers@hautesavoie.fr